

Conseillers en exercice :	18	L'an deux mil vingt-quatre, le mardi onze Juin, le Conseil Municipal des MAGNILS-REIGNIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas VANNIER, Maire.
Présents :	15	
Pouvoirs :	2	
Votants :	17	
Convocation :	5/06/2024	
Affichage procès-verbal :	14/06/2024	-----
Mme Edwige LECARTEL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.		Étaient présents : M Nicolas VANNIER, M. Jean-Guy JOUBERT, M ^{me} Michèle FOUILLET, M Patrick RENOUX, M ^{me} Edwige LECARTEL, M Daniel MENUET, M. Stéphane NICOLEAU, M ^{me} Sandrine MARCHAND, M David MIGNON, M. Jean-Marc BOURSEGUIN M Nicolas BOUJU, M ^{me} Edwige BOURSEGUIN, M ^{me} Virginie THOMAS, M. Julien REMAUD, M ^{me} Coralie BODIN.
Le procès-verbal de la séance du 14/05/2024 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.		Étaient absent(s) excusé(s) : M ^{me} Mickaëlle GOUNORD M Joël TEILLET a donné pouvoir à M. Jean-Marc BOURSEGUIN. M ^{me} Agnès SOUDANNE a donné pouvoir à M. David MIGNON. Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 👉 Désignation d'un secrétaire de séance
- 👉 Énoncé des pouvoirs
- 👉 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 Mai 2024.

Mardi 11 Juin 2024 à 18h30

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour :

D_2024_72_11 ENSEIGNEMENT

Location d'un modulaire pour la rentrée 2024-2025

ORDRE DU JOUR :

D_2024_62_01. FINANCES LOCALES

Subventions aux associations

D_2024_63_02. FINANCES LOCALES

Tarifs périscolaire 2024-2025

D_2024_64_03. ADMINISTRATION GENERALE

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2024-2025.

D_2024_65_04. FINANCES LOCALES

Demande de subvention au titre du fonds vert – Renaturation et aménagement des circulations Rue des Sables.

D_2024_66_05. FINANCES LOCALES

Demande de subvention au titre du fonds de soutien Sud Vendée Littoral – Renaturation et aménagement des circulations Rue des Sables.

D_2024_67_06. COMMANDE PUBLIQUE

Renaturation et aménagement des circulations Rue des Sables : Mission de maîtrise d'œuvre

D_2024_68_07. COMMANDE PUBLIQUE

Renaturation et aménagement des circulations Rue des Sables : attribution du marché des entreprises

D_2024_69_08. DOMAINE ET PATRIMOINE

Lotissement Les Marronniers opération de construction de 12 logements par Vendée Logement

D_2024_70_09 **INTERCOMMUNALITE**

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral désignation d'un représentant au sein de la SPL Sud Vendée Littoral attractivité.

D_2024_71_10 **DOMAINE ET PATRIMOINE**

Terrain rue des Septrées autorisation du conseil municipal de dépôt d'un permis d'aménagement.

D_2024_72_11 **ENSEIGNEMENT**

Location d'un modulaire pour la rentrée 2024-2025

D_2024_62_01A. **FINANCES LOCALES**

Subventions aux associations

Annexe(s) à cette délibération :

 Tableau des subventions 2024.

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à différentes associations et/ou organismes scolaires, une subvention de fonctionnement.

Madame Edwige LECARTEL présente les demandes de subventions pour l'année 2024.

Nicolas BOUJU, Jean-Marc BOURSEGUIN, Nicolas VANNIER, Edwige LECARTEL, élus intéressés par cette question quittent la séance.

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des subventions ci-jointes en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents (12 pour, 0 abstention, 0 contre), décide de :

SE PRONONCER favorable sur les montants de subvention 2024 attribués à chaque organisme ;
AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2024_62_01B. **FINANCES LOCALES**

Subventions à l'association SLIP

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à différentes associations et/ou organismes scolaires, une subvention de fonctionnement.

Les élus M^{me} Michèle FOUILLET et David MIGNON quittent la séance lorsque la subvention concerne une association dont ils sont membres.

Madame Edwige LECARTEL présente la demande de subventions de l'association Société Ludique indispensable de proximité pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 150 € comme l'an passé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents (14 pour, 0 abstention, 0 contre), décide de :

SE PRONONCER favorablement sur le montant de 150 € pour l'association SLIP au titre de la subvention 2024.
AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2024_62_01C. FINANCES LOCALES

Subventions à l'Association Parent d'Elèves

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à différentes associations et/ou organismes scolaires, une subvention de fonctionnement.

Les élus M Nicolas BOUJU, M^{me} Coralie BODIN, M^{me} Virginie THOMAS quittent la séance lorsque la subvention concerne une association dont ils sont membres.

Madame Edwige LECARTEL présente la demande de subventions de l'association des Parents d'élèves de l'école communale pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 300 € comme l'an passé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents (14 pour, 0 abstention, 0 contre), décide de :

SE PRONONCER favorablement sur le montant de 300 € pour l'association APE au titre de la subvention 2024.
AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2024_63_02. FINANCES LOCALES

Tarifs périscolaire 2024-2025

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire appliqués depuis septembre 2023 sont les suivants :

Pour l'accueil périscolaire :

- Le matin :
 - arrivée avant 8h15 : 2.20 euros (avec petit déjeuner),
 - arrivée après 8h15 : 1.65 euros (sans petit déjeuner),
- Le soir :
 - 1^{er} ¼ d'heure gratuit puis 1^{ère} demi-heure à 0.70 euros avec fourniture du goûter (toute demi-heure commencée est due).
 - 0.55 euros les demi-heures suivantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE que les tarifs de l'accueil périscolaire appliqués à compter de septembre 2024 ne subiront pas d'augmentation et seront les suivants :

Pour l'accueil périscolaire :

- Le matin :
 - arrivée avant 8h15 : 2.20 euros (avec petit déjeuner),
 - arrivée après 8h15 : 1.65 euros (sans petit déjeuner),
- Le soir :
 - 1^{er} ¼ d'heure gratuit puis 1^{ère} demi-heure à 0.70 euros avec fourniture du goûter (toute demi-heure commencée est due).
 - 0.55 euros les demi-heures suivantes.

D_2024_64_03. ADMINISTRATION GENERALE

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2024-2025.

Annexe à cette délibération :

- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2024/2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La Commune de Magnils-Reigniers organise le service public d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.

L'utilisation de ces services nécessite le rappel de règles : conditions d'utilisation, discipline, hygiène et de sécurité.

C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles est proposé, et que celui-ci fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

ADOPTER le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la restauration 2024/2025.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

D_2024_65_04. **FINANCES LOCALES**

Demande de subvention au titre du fonds vert – Renaturation et aménagement des circulations Rue des Sables.

La commune des Magnils Reigniers a pour projet de renaturer la rue principale du bourg de Beugné L'Abbé. Ce projet viendra finaliser la revitalisation du bourg enclenché depuis plusieurs années.

L'Avant-Projet Définitif prévoit plusieurs tranches avec un coût global du projet à **768 589.00 € hors taxe**.

Les deux premières tranches seront lancées rapidement : La tranche ferme en septembre 2024 et la tranche optionnelle 1 est prévue pour le printemps 2025.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement pour les deux premières tranches de travaux :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Réhabilitation bâtiment annexe				
Maîtrise d'œuvre voirie	21 050.00 €	Fonds verts	114 860.00 €	25.00 %
Maitrise d'œuvre paysagère	17 220.00 €	Amendes police TF	10 000.00 €	2.17 %
Sous total Maitrise œuvre	38 270.00 €	Amendes police TO1	10 000.00 €	2.17 %
LOT 1 Voirie	149 683.00 €	Fonds concours Sud Vendée Littoral	28 077.00 €	6.11 %
LOT 2 Espaces Verts	41 300.00 €	Région - FPDLIC	50 000.00 €	10.88 %
Sous total tranche ferme	190 983.00 €			
LOT 1 Voirie	159 488.00 €			
LOT 2 Espaces Verts	55 700.00 €			
Sous total tranche optionnelle 1	215 188.00 €			
Divers et imprévus	15 000.00 €			
		Sous-total	212 937.00 €	46.35 %
		Emprunt		
		Autofinancement	246 504.00 €	53.65 %
Total dépenses HT	459 441.00€	Total Recettes	459 441.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVER l'opération de renaturation de la rue des Sables.

SOLLICITER les aides de l'Etat aussi élevées que possible.

VALIDER le plan de financement ci-dessus avec les subventionnements de l'Etat.

D_2024_66_05. FINANCES LOCALES

Demande de subvention au titre du fonds de soutien Sud Vendée Littoral – Renaturation et aménagement des circulations
Rue des Sables.

La commune des Magnils Reigniers a pour projet de renaturer la rue principale du bourg de Beugné L'Abbé. Ce projet viendra finaliser la revitalisation du bourg enclenché depuis plusieurs années.

L'Avant-Projet Définitif prévoit plusieurs tranches avec un coût global du projet à **768 589.00 € hors taxe**.

Les deux premières tranches seront lancées rapidement : La tranche ferme en septembre 2024 et la tranche optionnelle 1 est prévue pour le printemps 2025.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement pour les deux premières tranches de travaux :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Réhabilitation bâtiment annexe				
Maîtrise d'œuvre voirie	21 050.00 €	Fonds verts	114 860.00 €	25.00 %
Maitrise d'œuvre paysagère	17 220.00 €	Amendes police TF	10 000.00 €	2.17 %
Sous total Maitrise œuvre	38 270.00 €	Amendes police TO1	10 000.00 €	2.17 %
LOT 1 Voirie	149 683.00 €	Fonds concours Sud Vendée Littoral	28 077.00 €	6.11 %
LOT 2 Espaces Verts	41 300.00 €	Région - FPDLIC	50 000.00 €	10.88 %
Sous total tranche ferme	190 983.00 €			
LOT 1 Voirie	159 488.00 €			
LOT 2 Espaces Verts	55 700.00 €			
Sous total tranche optionnelle 1	215 188.00 €			
Divers et imprévus	15 000.00 €			
		Sous-total	212 937.00 €	46.35 %
		Emprunt		
		Autofinancement	246 504.00 €	53.65 %
Total dépenses HT	459 441.00€	Total Recettes	459 441.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVER l'opération de renaturation de la rue des Sables.

SOLLICITE le fonds de concours intercommunal.

VALIDER le plan de financement ci-dessus avec les subventionnements de l'Etat.

D_2024_67_06. COMMANDE PUBLIQUE

Renaturation et aménagement des circulations Rue des Sables : Mission de maîtrise d'œuvre

Par délibération D_2023_108_05 en date du 21 Novembre 2023 une mission de Maitrise d'œuvre pour la tranche ferme du projet de renaturation de la rue des sables a été validé auprès du Cabinet SAET.

Or le dossier de consultation des entreprises concerne l'ensemble de la rue des Sables à savoir la tranche Ferme, Tranche Optionnelle 1 et 2.

La mission de Maitrise d'œuvre doit prévoir l'intégralité des travaux par tranche pour la renaturation de la rue des Sables.

La proposition d'honoraire est présentée au Conseil Municipal :

Montant global des honoraires	
Tranche Ferme 1	14 050.00 €
Tranche Ferme 2	3 500.00 €
Tranche Optionnelle 1	3 500.00 €
Tranche Optionnelle 2	4 200.00 €
Montant total H.T.	25 250.00 €
T.V.A. à 20 %	5 050.00 €
Montant total T.T.C.	30 300.00 €

Les honoraires de la maitrise d'œuvre s'élèvent à 25 250.00 € HT soit 30 300.00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- **ACCEPTER** la proposition de maitrise d'œuvre pour la totalité de l'opération de renaturation de la rue des Sables, pour un montant de 25 250.00 € HT soit 30 300.00 € TTC du cabinet SAET.
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2024_68_07. COMMANDE PUBLIQUE

Renaturation et aménagement des circulations Rue des Sables : attribution du marché des entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération D_2024_17_07 Validation l'Avant-Projet Définitif de la renaturation et réaménagement de la Rue des Sables.

Vu les rapports d'analyse des offres,

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la renaturation et réaménagement de la rue des Sables :

Une procédure adaptée ouverte a été lancée le 23 Avril 2024. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales Ouest France le 23 Avril 2024 ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> avec une date limite de remise des plis fixée au 16 Mai 2024, à 12h 00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

Suite à l'ouverture des plis le 16 Mai 2024, aucune offre n'a été remise pour le lot n°2 « Espaces verts ». L'analyse des offres, a été réalisé pour le Lot 1.

Suite à la présentation du rapport détaillant les options prévues au lot 1. L'entreprise ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse est la suivante :

- Lot n° 1 Voirie : SA EIFFAGE – Ste Hermine pour 512 447.00€ décomposée comme suit :

Tranche Ferme :	149 683.00 €
Tranche Optionnelle 1 :	159 488.00 €
Tranche Optionnelle 2 :	203 306.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- **D'ATTRIBUER** le Lot 1 du marché de renaturation et aménagement de la rue des sables :
 - o - Lot n° 1 Voirie : SA EIFFAGE – Ste Hermine pour 512 447.00€ décomposée comme suit :
 - o Tranche Ferme : 149 683.00 €
 - o Tranche Optionnelle 1 : 159 488.00 €
 - o Tranche Optionnelle 2 : 203 306.00 €
- **DE CHARGER** M. le Maire relancer un nouveau marché pour le lot 2 Espaces Verts.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés correspondants avec l'entreprise retenue.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le compte 231 du budget communal.

D_2024_69_08. **DOMAINE ET PATRIMOINE**

Lotissement Les Marronniers opération de construction de 12 logements par Vendée Logement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a confié :

À la S.A. d'H.L.M. « VENDEE LOGEMENT esh » la réalisation d'une opération locative de 12 logements, lotissement Les Marronniers.

Cession à « VENDEE LOGEMENT esh » des lots dénommé Ilôt A, au prix de 96 000.00 € HT (soit 8 000.00 € HT/logt)

Les parcelles seront viabilisées tous réseaux pour 12 logements, à savoir coffret ENEDIS, regards EP, TELECOM et EAU suivant desserte.

En vue de la réalisation de cette opération **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,**

- **APPROUVE** la cession de l'ilôt A à « VENDEE LOGEMENT esh » au prix de 96 000.00 € HT, pour la réalisation d'une opération locative de 12 logements, compris viabilisation de l'ilôt : EP, ENEDIS, TELECOM, EAU suivant desserte.
- **MANDATE** le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette fin.
- **D'APPORTER** à la S.A. d'H.L.M. « VENDEE LOGEMENT esh », sa garantie de remboursement des prêts nécessaires à cette réalisation.

D_2024_70_09 **INTERCOMMUNALITE**

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral désignation d'un représentant au sein de la SPL Sud Vendée Littoral attractivité.

Le Conseil Municipal ayant validé par délibération D_2024_29_05 la prise de participation dans le SPL Sud Vendée Littoral Attractivité que la commune elle doit y être représentée, conformément aux statuts en vigueur, par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ces délégués doivent être désignés au sein du conseil municipal selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire de la commune auprès du SPL « Sud Vendée Attractivité »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

- **DECIDER** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à cette nomination.
- **PRECISER** que cette décision ne s'applique pas aux désignations pour lesquelles une disposition législative ou réglementaire exige le vote à bulletin secret.
- **PRECISER** que le mode de désignation pourra être modifié sur demande de Membres du Conseil municipal suivant les règles de l'article L.2121-21 du CGCT.

Le Maire indique à l'assemblée que :

- M Daniel MENUET se porte candidat pour représenter la commune. Le Conseil municipal procède à l'élection.

Résultat du vote :

- M. Daniel MENUET ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamé délégué titulaire représentant de la commune.

D_2024_71_10 DOMAINE ET PATRIMOINE

Terrain rue des Septrées autorisation du conseil municipal de dépôt d'un permis d'aménagement.

Par délibération D_2023_110_07 le Conseil Municipal a décidé de la mise en vente de la parcelle ZP 134 Rue des Septrées. La parcelle étant d'une contenance de 749 m², pourrait être divisée en deux terrains à construire d'environ 300 m². Pour ce faire, il convient de déposer la demande permis d'aménager. Conformément à l'article L.2122.21 du C.G.C.T., il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la demande permis d'aménager en vue de son instruction par les services d'Autorisation du Droit du Sol intercommunaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

AUTORISER le Maire à signer et à déposer la demande de permis d'aménager du projet de division parcellaire rue des Septrées.

D_2024_72_11 ENSEIGNEMENT

Location d'un modulaire pour la rentrée 2024-2025

Le conseil municipal est informé de la possibilité d'ouverture d'une 6^{ème} classe à la rentrée 2024-2025. Ainsi afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, la location d'un modulaire est indispensable. M. le Maire présente la proposition de l'entreprise COUGNAUD :

Location pour 12 mois d'un modulaire pouvant accueillir 25 élèves (soit CP soit CP-CE1) : 18 193.00 € HT – 21 831.60 € TTC.
Aménagement optionnels (assise bâtiment – Plafonds acoustique -Sécurité incendie – Climatisation) : 5 902.00 € HT – 7 082.40 € TTC.
Soit un total Location Modulaire + Option de 24 095.00€ HT – 28 914.00€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

VALIDE le devis d'un montant de 24 095.00€ HT – 28 194.00 € TTC de l'entreprise COUGNAUD pour la location d'un modulaire durant 1 an.

AUTORISER le Maire à signer tout document.

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DECISION DU MAIRE

ENGAGEMENT DE DEPENSES INFERIEURES A 5 000 € HT.

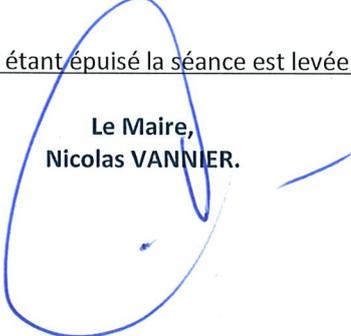
DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

2024

27/05/2024	Cts BOURREAU 2 rue de l'Orbrie, AB 117, AB 118, AB 119, AB 120, AB 121, AB 122, AB 123 et AB 124	Me GIRARD Fontenay Le Comte
31/05/2024	MAUNY Evelyne 36 rue de l'Eglise AB 59, AB 60, AB 61, AB 62	Me PICARD Aubigny - Les Clouzeaux

Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.


Le Maire,
Nicolas VANNIER.

Le secrétaire de séance,
Edwige LECARTEL.



